



HAL
open science

Le splendide isolement des forces françaises du maintien de l'ordre

Olivier Fillieule, Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Olivier Fillieule, Fabien Jobard. Le splendide isolement des forces françaises du maintien de l'ordre. Jérémie Gauthier; Fabien Jobard. Police. Questions sensibles, Presses universitaires de France, pp.21-35, 2018, La Vie des idées, 978-2-13-078913-0. halshs-01968247

HAL Id: halshs-01968247

<https://shs.hal.science/halshs-01968247>

Submitted on 2 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le splendide isolement des forces françaises de maintien de l'ordre

Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD

*« De toutes les manifestations du pouvoir,
celle qui impressionne le plus les hommes, c'est la retenue »
Thucydide*

Vu de l'étranger, la police en France surprend¹. Les images de violences subies par les agents, d'un policier en flammes au cours d'un 1er mai aux policiers assassinés sur la voie publique ou chez eux, les manifestations nocturnes d'agents cagoulés en véhicules de service, l'usage par la force publique d'armes inconnues ailleurs, comme le flash-ball ou la grenade, les morts survenues au cours d'interventions policières, souvent en banlieue, très souvent contre des jeunes hommes racisés, tout indique un degré de tension entre la police et les citoyens peu souvent éprouvé ailleurs en Europe. Notre article adopte ainsi un point de vue comparatif pour rendre compte de l'une des dimensions du travail policier : le « maintien de l'ordre », c'est-à-dire la gestion des foules (protestataires, sportives, festives) par les forces de police et de gendarmerie.

La dé-escalade à l'allemande

Qu'en est-il ailleurs qu'en France de la violence contestataire et de l'hostilité aux policiers ? Voyons le week-end du 1^{er} mai 2016 en Allemagne, lorsqu'en France la contestation du projet de loi « Travail » battait son plein. Depuis le milieu des années 1980, le 1er Mai est l'occasion déclarée par divers groupes anarchistes, autonomes et anti-fascistes, d'une confrontation violente avec la police (projectiles, cocktails molotov, tirs de mortier, fusées diverses achetées en République tchèque ou en Pologne). Cette année-là, un important dispositif était déployé dans les lieux habituels de confrontation, mais l'imposante présence policière et une politique habile de « désescalade » ont tenu les hostilités à un niveau très bas. Dans le même temps cependant se tenait à Stuttgart le congrès du parti de droite radicale *Alternative für Deutschland* (AfD), qui fera un an plus tard son entrée au Bundestag. Dans la ville, « 800 à 900 autonomes gauchistes violents » (expression de la police locale), à l'abri d'un cortège de 4000 manifestants, s'en sont pris à la police tandis que 1500 autres tentaient d'empêcher les membres de la AfD de rejoindre le lieu du congrès. 500 protestataires ont été interpellés et des arrêts de travail ont été constatés chez 3 policiers. Pendant ce temps, à Zwickau, en Saxe, haut lieu des manifestations Pegida, le ministre SPD de la Justice, Heiko Maas, s'est vu obligé de tenir son allocution publique sous haute protection policière, des troupes d'extrême droite s'étant déplacées de toute la région pour empêcher le meeting. À Schwerin, dans le nord de l'ex-RDA, une manifestation du parti d'extrême droite NPD (son interdiction était alors en cours d'examen par le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe) donnait lieu à des affrontements avec les militants de gauche et la police avait pour mission de séparer les deux cortèges hostiles l'un à l'autre. Même situation à Bochum, dans la Ruhr. À Plauen, à la frontière tchèque, des militants d'extrême droite défilant en piétinant des drapeaux de l'Union européenne ont jeté projectiles et explosifs sur la police, qui a balayé le cortège au canon à eau.

¹ Ce texte est une version révisée et actualisée d'une première publication sur le site de la *Vie des idées*, mise en ligne le 24 mai 2016. Adresse : <http://www.laviedesidees.fr/Un-splendide-isolement.html>

Comme on le voit, les polices allemandes ne chôment pas. Elles affrontent des violences de gauche et des violences de droite ; elles protègent des ministres et des foules ; elles emploient la force et elles interpellent. Mais le point crucial qui, pour la plupart, les distingue des polices françaises en ce 1^{er} mai 2016 est ceci : force reste à *la loi* ; force reste *dans la loi*. Pas de manifestant.e.s menotté.e.s et frappé.e.s par un policier. Pas de manifestant.e.s à terre et frappé.e.s. Pas de manifestant.e.s injurié.e.s. Pas de jets indiscriminés de gaz lacrymogène dans une foule composite engouffrée dans le métro, au prétexte que s’y seraient glissé.e.s des autonomes ou des casseur.e.s. Pas de matraquage dans le dos de passant.e.s. Pas de perte de contrôle. Pas de gazage dans les entrées ou les enceintes du métro. Au final, pas de polémique.

Cette maîtrise de la force est le produit d’une vingtaine d’années de politique dite de « désescalade » (*Deeskalation*)². En Allemagne, la « désescalade » est entre autres le produit de la décision « Bockdorf » du Tribunal constitutionnel (1985), qui fixait une « obligation de communication et de coopération » des forces de l’ordre avec les protestataires. La notion de désescalade est issue du travail social, où elle désigne toutes les tactiques et techniques de réduction de l’intensité des éventuelles confrontations avec des personnes hostiles. Du travail social, elle a été importée par la police et est devenue une ligne directrice de tout un ensemble d’institutions policières allemandes, au delà des seules configurations manifestantes, comme le montre la sociologie des relations quotidiennes dans les quartiers difficiles³.

Un nouveau modèle européen de maintien de l’ordre

Loin d’être propre à l’Allemagne, cette politique a nourri un nouveau modèle de maintien de l’ordre en Europe, que l’on retrouve désormais dans le système des *officiers de dialogue* en Suède, l’*event police* au Danemark, les *peace units* en Hollande, les *liaison officers* en Angleterre, les *Special Police Tactics* (SPT) en Suède ou encore le modèle dit des trois D (dialoguer, désamorcer, défendre) en Suisse romande⁴.

Ce nouveau modèle repose sur quatre grands principes : une conception des logiques de la foule, alternative à celle promue par Gustave Le Bon⁵, toujours au cœur de la philosophie française du maintien de l’ordre ; la facilitation et l’accompagnement des manifestations de rue ; le développement de la communication à tous les stades d’une opération de maintien de l’ordre ; la différenciation et le ciblage des interventions de rétablissement de l’ordre.

Détaillons-en rapidement les attendus. La nouvelle psychologie des foules, inspirée par des psychologues sociaux, au premier rang desquels Stephen Reicher et Otto Adang⁶, s’appuie sur une idée simple, inspirée d’une démarche d’observation expérimentale et participative. Toute présence hostile au groupe minore l’individualité des membres du groupe, qui tendent alors à

² Sur les appréciations par les militant.e.s de gauche des évolutions du maintien de l’ordre en Allemagne, voir la table ronde organisée pour le 100^e numéro de la revue *Bürgerrechte & Polizei*, 2011, p. 48-62 (<https://www.cilip.de/2011/11/07/eine-kleine-demogeschichte-protest-und-polizei-in-den-letzten-vierzig-jahren/>).

³ Voir pour le Berlin des années 2000, Jérémie GAUTHIER, « Le policier et le culturel. Police et minorités à Berlin », *Cultures & Conflits*, 2017, n°107, p. 61-79. Voir aussi l’introduction du présent ouvrage.

⁴ Olivier FILLIEULE, Pascal VIOT, Gilles DESCLOUX. « Vers un modèle européen de gestion policière des foules protestataires ? », *Revue française de science politique*, 2016, 66, 2, p. 295-310.

⁵ Gustave LE BON, *Psychologie des foules*, Paris, Puf, 1988 (1895).

⁶ Voir notamment Stephen REICHER et al., “Knowledge-Based Public Order Policing : Principles and Practice Policing”, *Policing*, 2007, vol. 1, n°4, p. 403-415. Pour une discussion sur ces nouvelles élaborations de la psychologie des foules, voir David WADDINGTON, Mike KING, “The Disorderly Crowd: From Classical Psychological Reductionism to Socio-Contextual Theory - The Impact on Public Order Policing Strategies”, *The Howard Journal of Criminal Justice*, 2005, vol. 44 n°5, p. 490-503.

former un bloc uniforme, tendu vers la réduction ou l'éloignement du danger perçu. L'appartenance au groupe s'exprime alors par l'exhibition des traits et des normes les plus distinctifs face aux membres de l'autre groupe. Lorsque la présence de l'autre hostile s'estompe, les relations entre les membres du groupe s'inscrivent davantage dans un contexte interindividuel où chacun peut affirmer des caractéristiques qui les différencient des membres de leur groupe : l'homogénéité et la solidarité au sein du groupe se désagrègent.

L'appel à manifester introduit d'emblée un changement de la définition identitaire : il renforce des aspects spécifiques de l'identité sociale, en lien avec les revendications défendues. Le déroulement de la manifestation dépend ensuite des rapports intergroupes dans lesquels sont pris les participant.e.s. Lorsque les signes, drapeaux ou slogans sont organisés autour d'un point de vue homogène et clairement opposé à un adversaire, la cohésion du groupe et l'identification de ses membres se renforcent et invitent à des actions vers les espaces occupés par l'adversaire. C'est dans de telles situations que l'on observe le développement d'affrontements face à la police, dont la présence accentue la cohésion de la manifestation. À l'inverse, dès que l'homogénéité se lézarde par l'apparition de sigles qui signalent des points de vue différents, les manifestants sont amenés à redéfinir leur identité en s'inscrivant dans tel ou tel groupe militant.

Dans ce modèle, il est possible de comprendre comment certains cortèges *a priori* paisibles se transforment en action collective violente, alors que des manifestations supposées agressives se déroulent sans heurts. L'usage indiscriminé de la force par la police est susceptible d'avoir un impact cohésif sur les dynamiques de la foule, qui se tourne vers un adversaire désigné : la police. Pour les auteurs dont nous parlons, éviter tout recours indiscriminé à la force prévient toute radicalisation de la foule, au sens d'une solidarisation de tous avec ceux dont l'intention première était d'en découdre avec la police. Reicher et ses collègues appellent ainsi à favoriser la légitimité de l'action policière auprès du plus grand nombre (et pas seulement des organisateurs déclaré.e.s) : facilitation des comportements pacifiques de la foule (information, orientation, liaison permanente), profil tactique encourageant le dialogue et la communication avec les manifestant.e.s, avant, pendant et après l'événement, évitement de toute action répressive indiscriminée, stratégie incrémentale et ciblée de recours à la force.

Le maintien de l'ordre « à la française » : l'arrière-garde

Ces changements relativement profonds des doctrines d'emploi et des stratégies de maintien de l'ordre n'ont pas échappé aux polices françaises spécialisées, qui au plus tard en prirent connaissance dans le rapport de la commission de l'Assemblée nationale formée après les événements de Sivens (2015)⁷ ou lors de la première publication de cet article (2016), objet d'une intense circulation parmi les directions concernées. Sur fond d'inquiétude ministérielle, celles-ci semblent travailler au renouvellement des pratiques sans pour l'heure bouleverser les doctrines⁸. Certaines techniques qui ont fait l'objet de commentaires abondants au printemps 2016 sont communes aux autres polices européennes, comme l'accompagnement du cortège sur ses flancs, le tronçonnement (les « nasses » vues en 2016) ou d'autres encore. La gendarmerie a développé les ULI (Unités légères d'intervention) dans les années 1990, qui permettent les interpellations ciblées ; les CRS ont développé les SPI

⁷ Assemblée nationale, Rapport au nom de la commission d'enquête n°2794, 2015 (le rapport est présenté par Noël MAMERE, président, qui a toutefois refusé de l'endosser).

⁸ Christophe CORNEVIN, « Manifestations : la nouvelle stratégie anticasseurs de la police », *Le Figaro*, 29 septembre 2017. On se souvient aussi du préfet de police Michel Cadot qui déclarait « vouloir s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne à travers le concept de désescalade » (*Le Monde*, 22 septembre 2016).

(Sections protection-intervention) et les SAM (Section d'appui et de manœuvre) aux mêmes fins⁹. Mais ces techniques se sont développées sans leur double nécessaire : la communication.

Prenons l'exemple de l'interpellation ciblée dans le cortège. Le recours aux binômes policiers pour « prélever » dans une foule un individu réputé violent a été pensé, en Allemagne, en Suisse romande ou encore à Bruxelles depuis la fin des années 1990, dans le cadre de la désescalade : il s'agit d'empêcher les plus radicaux de nuire, tout en effectuant une interpellation rapide et propre qui ne débouche pas sur la solidarisation de la foule avec les interpellés. En France, par contraste, la technique est employée aux fins de multiplier interpellations et défèvements, dynamique de répression judiciaire employée comme indicateur d'efficacité politique (la « politique du chiffre » tant décriée). Cette stratégie multiplie les confrontations en corps à corps, avec les dérapages que cela entraîne, toujours susceptibles de produire l'effet qu'ailleurs on cherche à éviter : le retournement de la foule et sa solidarisation avec les éléments les plus radicaux. Elle contribue également à brouiller les frontières entre police urbaine et police des foules, la première étant appelée à seconder la dernière, avec ses moyens dolosifs propres – les flash-balls, notamment, qui rompent avec la recherche de l'évitement et de la mise à distance des protestataires. Pour autant, preuve de la force de conviction de certaines sections de la Police nationale, le politique ne se résout pas à l'interdiction de ces armes dans les opérations de maintien de l'ordre¹⁰.

Mais ce qui tranche le plus avec les pratiques aujourd'hui développées chez nos voisins, c'est le volet communication sur l'action en cours. Le dispositif allemand des *Anti-Konflikt Team (Tactical Communication, TaCom System)* en est l'un des plus avancés¹¹. Ils sont employés dans les manifestations politiques d'envergure et dans les rencontres de football. C'est après les manifestations violentes de la fin des années 1990 à Berlin et en Hesse que les modalités de la communication via des équipes policières destinées au dialogue sont renforcées, avec pour objectif de faire en sorte que les mouvements de la police soient interprétés correctement par les manifestant.e.s et que ces dernier.e.s perçoivent que les actions préconisées – ou interdites – par la police le sont de manière légitime. Dans cette optique un élément matériel important est l'usage de véhicules dotés de haut-parleurs (les TLU, *Tactical Loudspeaker Units*, utilisés pour la première fois dans une manifestation d'extrême droite en Hesse) ou encore la disposition d'écrans LED géants pour informer la foule, notamment lors des phases critiques de dispersion. Par contraste, la manière dont en France on informe les manifestant.e.s d'un ordre de dispersion est depuis longtemps incompréhensible et inadaptée, ce que les rapports des commissions d'enquête parlementaires constituées après les manifestations de novembre-décembre 1986 soulignaient déjà clairement.

Reste à s'interroger sur les raisons pour lesquelles le maintien de l'ordre à la française se trouve rangé sur le bas-côté de la circulation européenne des idées et des doctrines policières. Il y a d'abord la certitude, largement entretenue de la part des policiers et des gendarmes, que le maintien de l'ordre « à la française » est d'excellence et qu'il est prisé dans le monde

⁹ Sur les « binômes », voir déjà Olivier FILLIEULE, *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de la FNSP, p. 267-270.

¹⁰ Voir en particulier les pages 127 et 128 établies par le rapporteur de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale déjà cité.

¹¹ En 2009 s'est tenue la première conférence sur TaCom dans le Land de Hesse. La troisième conférence s'est tenue en Basse-Saxe en 2012 et a été l'occasion de partager l'expérience TaCom avec les représentants des polices de Pologne, Tchéquie, Angleterre et Hongrie.

entier¹². Ce n'est plus le cas. S'il en fallait donner un indicateur, il suffirait de montrer à quel point dans de nombreux pays les forces de police se tournent désormais vers d'autres modèles. Cette difficulté à se remettre en question s'adosse en second lieu à un discours sur les spécificités de la situation française avec l'idée que les casseurs sont d'une détermination jamais vue auparavant et que l'on bascule dans un cycle inédit de violence (l'expression n'est pas littérale, mais elle est déclinée sous diverses formes et en toute occasion depuis les manifestations CIP de 1994). Que ce soit Poitiers, Strasbourg, Rennes, Nantes, Bure, les manifestations anti-CPE, les divers cortèges étudiants ou lycéens, etc., la police française, même la police parisienne qui a conservé son appareil de renseignement, semble seulement découvrir sur les lieux mêmes la présence de protestataires armés et violents. Plutôt que s'inquiéter de pareilles déclarations d'incurie, le politique se contente de reprendre à son compte les déclarations des principaux syndicats de police, selon lesquels la violence de l'adversaire exonère le dispositif de maintien de l'ordre. Car le retranchement doctrinal de la police française est redoublé de l'isolement dans lequel la laisse le politique : se laissant convaincre par les arguments policiers sur la « violence extrême » des adversaires¹³, les ministres de l'Intérieur successifs se sont empêchés d'examiner en profondeur l'action policière.

Certains exemples étrangers offrent d'ailleurs des exemples concordants à ceux de la France, dont la dynamique « mêmes causes, mêmes effets » souligne elle aussi l'intérêt de la démarche comparative. Prenons l'exemple du sommet du G20 de Hambourg, début juillet 2017. Comme on le sait, la police est en Allemagne une compétence des Länder. Il revint ainsi à la police de Hambourg le soin de diriger l'ensemble du dispositif prévu (et que nous avons pu observer sur place avec d'autres collègues). Or à l'inverse de la plupart des autres polices du pays, la police de Hambourg a conservé une ligne d'action dure¹⁴. Cette « *Hamburger Linie* » se caractérise notamment par une application à la lettre du principe de légalité¹⁵, si bien que la police a entrepris d'interpeller quelques dizaines de manifestants en tête du cortège de la première grande manifestation prévue puis, constatant les désordres engendrés par cette intervention audacieuse, de dissoudre toute la manifestation. Ce qui a suivi fut une sorte de validation quasi-expérimentale de ce que nous venons d'exposer : incompréhension générale de la part des participants, dislocation du cortège et formation de centaines de petits groupes dispersés dans les rues étroites de la ville (notamment de son quartier haut lieu de la contestation gauchiste), solidarisation d'une grande part des manifestants dans l'hostilité avec la police, avec pour effet deux jours d'affrontements sporadiques ininterrompus. Le mauvais renseignement et/ou les représentations dramatisantes de l'engagement violent des manifestants (le syndrome « *violencextreme* ») ont également

¹² Comme en attestent les enseignements délivrés dans les centres de formation de la Gendarmerie mobile autant que des CRS, les prises de parole dans les congrès spécialisés de la police des foules – par exemple les congrès internationaux comme Francopol, le Réseau international francophone de formation policière dont la dernière édition s'est tenue à Montreux en 2015, ou encore les documents syndicaux circulant en interne.

¹³ Rappelons à cet égard que durant toutes les années 1970, les autonomes amenaient des véhicules individuels, voire des camionnettes, jusque dans les cortèges manifestants, pour en sortir manches de pioche, cocktails molotov et autres explosifs. Sur les « *violencextremes* », voir Fabien JOBARD, « L'État de droit et l'État défait », *Mediapart*, 15 novembre 2014.

¹⁴ Celle-ci a d'ailleurs amené l'emploi d'équipements « que l'on ne voit d'ordinaire jamais en Allemagne (...) comme à 15 reprises des balles de défense » (Heiner BUSCH, Matthias MONROY, « Keine Polizeigewalt ? Protest und Polizei beim Hamburger G20-Gipfel », *Bürgerrechte & Polizei*, 2017, 113, p. 87.

¹⁵ Principe de légalité toutefois sélectif, puisque les forces de police avaient démantelé des campements de manifestants quelques jours précédant la manifestation du jeudi, en dépit de décisions contraires des juridictions administratives, amenant une escalade de la tension avant même les premiers rassemblements prévus.

conduit, le lendemain soir, des forces de police pourtant déployées en nombre¹⁶ et équipées en conséquence, à ne pas intervenir contre les quelques feux de poubelles à l'entrée du quartier du Schanzen, préférant attendre le renfort des forces d'assaut SEK. Les chefs policiers s'étaient laissé convaincre¹⁷ que depuis des appartements en bordure du Schanzen les policiers essuieraient des jets de plaques d'égout, parpaings et cocktails molotov. L'inaction des policiers pourtant suréquipés, mais condamnés à attendre quelques heures les SEK, a alors laissé le champ libre aux pillards pour se livrer aux déprédations diffusées dans toute l'Allemagne et l'Europe durant quelques jours. D'un point de vue technique, le maintien de l'ordre sur le G20 fut donc désastreux¹⁸, même si ses conséquences ne manquent pas de générer des profits collatéraux, notamment en matière de renforcement de la surveillance et du contrôle des milieux contestataires¹⁹.

Enfin, il faut souligner que les nouveaux modèles de maintien de l'ordre articulés autour de la notion de désescalade ne peuvent se développer et produire pleinement leurs effets que pour autant qu'en amont s'améliorent le recrutement et les modalités de formation initiale et continue des fonctionnaires de police. En France, l'ethos professionnel des forces de maintien de l'ordre, de la haute hiérarchie aux hommes du rang, devrait subir un certain nombre d'inflexions pour que les stratégies de désescalade prennent tout leur effet, seule garantie d'une restauration progressive de la confiance retrouvée de la population dans sa police. Il faudrait ici pour être précis faire le détail de tout ce qui dans l'image publique de la police, plutôt dégradée au regard de ce que l'on constate dans les autres pays européens²⁰, oriente les vocations, aussi bien que tout ce qui, dans les mécanismes de recrutement puis la formation initiale ou continue, éloigne le fonctionnaire de police d'une conception du métier comme mission de service public au service de toute la population.

Que des syndicats de police aient refusé d'être entendus par la commission parlementaire de 2015 sur le maintien de l'ordre (le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale estimait cette commission être une « injustice de plus voire une insulte faite à l'engagement et au professionnalisme de la police ») témoigne de l'inquiétante étanchéité de l'institution policière. Il ne restait, dans un tel contexte, qu'à voir des syndicats policiers appeler, quelques mois à peine après que les policiers furent acclamés par la foule après les attentats de Paris, à des manifestations contre « la haine anti-flic » et contre « l'acharnement irresponsable à vouloir faire croire que les policiers sont des brutes sauvages qui frappent

¹⁶ On estime au plus fort de la mobilisation à 25000 le nombre de policiers présents à Hambourg. Il est important de noter que la prospérité budgétaire allemande permet une affectation toujours substantielle de policiers spécialisés sur les manifestations tendues, ce qui contraste avec la situation française, où l'économie des dispositifs est beaucoup plus fragile (ce qui expliquerait le recours de plus en plus fréquent aux policiers non spécialisés, avec les conséquences que l'on a vues).

¹⁷ Aucun matériel correspondant n'a été saisi.

¹⁸ Voir par exemple l'entretien avec le chercheur Simon TEUNE, « Die Strategie der Polizei ist kolossal gescheitert », *Süddeutsche Zeitung*, 9 juillet 2017. Dans un mouvement qui rappelle celui du chef du gouvernement espagnol en octobre 2017, le maire de Hambourg a présenté ses excuses à ses administrés quelques jours après la clôture du sommet (« Scholz bittet Hamburger um Entschuldigung », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 13 juillet 2017, p. 1).

¹⁹ Comme en France, ce sont notamment les mesures d'interdiction de paraître, de rétention préventive et de fichage qui sont les plus discutées. Certaines de ces mesures sont déjà prévues dans la plupart des Länder allemands, mais peu utilisées de par l'atteinte qu'elles portent aux libertés fondamentales.

²⁰ René LEVY, « La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale », *Déviance & Société*, 2016, 40, 2, p. 139-164.

aveuglement sur la jeunesse »²¹. Par contraste, tout un ensemble d'arènes internationales offrent aux polices européennes et extra-européennes la possibilité de faire des doctrines de maintien de l'ordre des outils de pacification des cortèges, tels que le United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute, qui coordonne les National Research Programs on Security during Major Events inaugurés en 2004 en réaction aux événements de Gênes²² et de Göteborg²³, et surtout le programme européen GODIAC (Good Practice for Dialogue and Communication as Strategic Principles for Policing Political Manifestations in Europe), qui a réuni policiers de douze pays et chercheurs en sciences sociales autour, notamment, de la nouvelle psychologie des foules que nous avons exposée. La France y tient encore une place mineure, n'ayant par exemple pas participé au programme GODIAC. Ces forums permettent pourtant aux polices d'échanger sur des pratiques contestataires qui, elles aussi, se diffusent et s'harmonisent, comme le montrent le mouvement des places, d'Occupy aux Indignados en passant par Nuit Debout.

En métropole et hors de la période de la guerre d'Algérie, les forces de l'ordre françaises ont longtemps été louées pour leur recherche de la pacification du rapport aux foules, notamment aux foules contestataires. Engagé dès le XIXe siècle, ce mouvement est ralenti depuis la fin du siècle suivant, marqué au contraire par une dynamique d'escalade. Flagrante lors de la contestation de la loi dite « travail » au printemps et à l'été 2016. Le résultat le plus manifeste de cette dynamique est alors que l'opposition aux forces de police tend à se greffer sur toute protestation politique, reléguant souvent l'objet premier de la protestation au second rang. Les gouvernements peuvent s'en réjouir, qui à l'ombre des coups échangés accélèrent l'adoption de leurs textes et discréditent l'opposition de rue²⁴. Mais cette réjouissance peut vite se retourner : à court terme, ce sont morts et blessés que l'on recense, selon une comptabilité que l'on croyait s'éteindre ; à long terme, ce sont des dynamiques séditionnelles qui se déploient, autoritaristes côté policiers, insurrectionnelles côté contestataires. Si calcul gouvernemental il y a, il s'avère ainsi bien périlleux.

²¹ Communiqué de presse du syndicat Alliance (aujourd'hui majoritaire chez les gardiens de la paix), 4 mai 2016. Sur ces mobilisations policières, voir Fabien JOBARD, « Colères policières », *Esprit*, mars-avril 2016, p. 64-74.

²² Bruno COUSIN, « Les violences policières de Gênes 2001 entre mise à l'épreuve du récit et mise en forme publique ». *Déviance et société*, 2006, 30, 1, p. 67-89.

²³ Abby PETERSON, « La Suède et le Danemark face aux mobilisations altermondialistes », in Olivier FILLIEULE, Donatella DELLA PORTA (dir.), *Police et manifestants*, Paris, Presses de Sciences-po, 2006, p. 307-329.

²⁴ C'est d'ailleurs le propre des dynamiques d'escalade que d'être entretenues, sous des formes ritualisées, afin que chaque partie prenante conserve ses avantages acquis (voir le classique Murray Edelman, « Escalation and Ritualization of Political Conflict », *American Behavioral Scientist*, 13, 1969, p. 231-245.